

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du 23 janvier 2026 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2026/115

Création d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée de 2 ans pour mener à bien le projet « Accompagnement de la mise en œuvre du Plan d'Action Territorial de la Stratégie des Aires Protégées » (en application de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

15 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), François FOUCHIER (Conservatoire du Littoral), Cécile CHERY (ADEME), Patricia LEVY-LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Bertrand LIENARD (CBNA), Nathalie VAN DEN BROECK (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

10 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Eric HANSEN (OFB), Agnès ROSSI (CR), Marion MAGNAN (CD04), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Magali GOLIARD (LPO), Jean MANGION (PNRs), Philippe CARLES (CCIR), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture),

11 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Zoé MAHE (DREAL), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (Métropole NCA), Marion Clément (Métropole TPM), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 15 sur 25

Quorum atteint

- Vu** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I-1 ;
- Vu** L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- Vu** Le code général de la Fonction Publique ;
- Considérant** Que de 2024 à 2026, l'ARBE a accompagné la DREAL et la Région dans l'animation et le bilan du plan d'actions territorial de la stratégie des Aires protégées 2022-2024 et la construction du plan d'actions territorial 2025-2027 ;
- Que ce travail a été mené grâce à un financement fonds vert ;
- Que suite à un nouveau dépôt de demande de subvention en 2025, le financement Fonds vert a été renouvelé pour 2 ans d'avril 2026 à avril 2028 à hauteur de 117.574 euros. ;
- Que pour mener à bien les actions prévues, l'ARBE a prévu de créer un contrat de projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'autoriser la Présidente à :
 - créer un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial ou attaché territorial (catégorie A) à temps complet, pour mener à bien le projet « accompagnement de la mise en œuvre du Plan d'Action Territorial de la Stratégie des Aires protégées » ;
 - L'agent devra justifier d'un Bac+4/5 dans les domaines de l'environnement, de l'écologie et de la biodiversité,
 - Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat de projet d'une durée de 2 ans sur la période du financement fonds vert ;
 - Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans, et prendra fin soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, soit si le projet pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.
 - La rémunération de l'agent sera calculée par référence au cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés territoriaux et en fonction de l'expérience du candidat retenu, de l'IM 395 à l'IM 678 du grade de recrutement ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Fait et délibéré à Marseille, le 23 janvier 2026

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

